



Procès-Verbal Conseil de Ligue

Réunion du vendredi 31 août 2018 à 19h00 au siège de la Ligue à Lyon.

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, AURIAC Claude, BARBET Bernard, BEGON Yves, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, JURY Lilian, LONGERE Pierre, MARCE Christian, MICHALLET Paul, MORNAND André, MUFFAT JOLY Michel, PARENT Pascal, PINEL Michel, RAYMOND Jacques, SALZA Jean-Marc, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, SEUX Roland, BERTHAUD Pierre (à l'ouverture).

Excusés : ANSELME Didier, BELISSANT Patrick, DEPIT Gregory, HARIZA Abtisseem, JANNET Jean-François, JUILLARD Stéphane, LUC Eric, MEYER Arsène, MILVAQUE Jean-Claude, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Didier, SAEZ Gérard, THINLOT Daniel.

Ordre du Jour

- 1/ Informations du Président (B. Barbet).
- 2/ Présentation schéma régional de formation (P. Berthaud, P. Michallet).
- 3/ Approbation du CR du Conseil de Ligue du 12 juillet 2018 (B. Barbet).
- 4/ Composition des commissions régionales (B. Barbet).
- 5/ Les dossiers juridiques (M. Coquet – B. Barbet).
- 6/ Point FAFA (S. Zucchello).
- 7/ Point Tola Vologe (R. Defay, B. Barbet).
- 8/ Séminaire Pôles/Départements du 10 juillet 2018 (R. Defay, B. Barbet).
- 9/ Coupe du Monde Féminines 2019 (N. Constancias).
 - Matches préparatoires à Saint-Etienne et Grenoble (J. Raymond, T. Delolme, B. Barbet).
 - Actions (N. Constancias).
- 10/ GT Discipline (T. Delolme, B. Barbet).
- 11/ Réunions clubs de début de saison (B. Barbet).

12/ Questions et points divers (à transmettre avant le 29 août 2018).

D. Anselme : " Afin de faciliter l'intégration de nouvelles équipes dans le championnat féminin seniors, obtenir de la part de la LAuRAFoot, l'application in-extenso de l'article 73 des règlements généraux de la FFF stipulant le fait d'avoir la possibilité de faire jouer 3 filles U16 et 3 filles U17 dans la catégorie citée ».

D. Allard : Autorisation pour les joueurs U17, les joueuses U16 F (maximum 1) et les joueuses U17 F (maximum 2), de pratiquer en Seniors dans les compétitions de District.

District de la Loire : demandes de surclassement :

- Catégorie seniors : **3 U16 F et 3 U17 F** par feuille de match.
- Catégorie U 18 F : **5 U16 F** par feuille de match.
- Catégorie U 15 F : **5 U13 F** par feuille de match.

District de l'Allier : demande l'autorisation de faire participer 3 U16 F et 3 U17F surclassées dans notre championnat séniors Féminines à 11 et à 8.

District de l'Isère :

1/ souhaite savoir si des jeunes (U6 à U9) ayant une licence Futsal dans un club Futsal peuvent participer à des plateaux traditionnels sans double licence. Sont-ils couverts par leur licence Futsal en termes d'Assurance ?

Inversement des jeunes joueurs en licences libres peuvent-ils participer à des plateaux Futsal de façon régulière sans double licence ?

2/ Lors de son Assemblée Générale d'Eté du 29 juin 2018, Le District de l'Isère a fait voter le vœu suivant :

Possibilité de faire évoluer 5 U20 en U19 D1 et D2, championnat et coupe.

Vœu adopté par les clubs : voté à la majorité.

Inversement des jeunes joueurs en licences libres peuvent-ils participer à des plateaux Futsal de façon régulière sans double licence ?

Jean-Marc SALZA : ARBITRAGE : modification RI CRA, nomination observateurs d'arbitres.

District du Puy de Dôme : autorisation aux clubs évoluant en championnat départemental Seniors Féminines de faire jouer 3 joueuses U17 surclassées pour la saison 2018-2019.

District de Drôme-Ardèche : demande de dérogation au Conseil de Ligue pour la Drôme Ardèche pour **trois (3) U16F et pour trois (3) U17F** afin d'évoluer en senior.

District de Lyon & du Rhône :

Fonctionnement bons de formation 18/19.

Quotas, répartition et spécificités féminines.

Formule de compétition retenue pour la Coupe Interdistricts à Vichy.

Commission Régionale de l'Ethique : Challenge de l'Ethique.

Roger PRAT :

Les joueurs de l'Ent. Nord Lozère, licenciés en Occitanie, sont-ils sélectionnables en District du Cantal ?

Courrier de Mirefleurs : 3 mutations hors période.

Le Président présente les excuses de Didier ANSELME, Patrick BELISSANT, Grégory DEPIT, Abtisssem HARIZA, Jean-François JANNET, Stéphane JUILLARD, Eric LUC, Arsène MEYER, Jean-Claude MILVAQUE, Guy POITEVIN, Roger PRAT, Didier RAYMOND, Gérard SAEZ et Daniel THINLOT.

Certains sont en vacances, d'autres ont des activités dans le football et d'autres sont malades, notamment Jean-Claude MILVAQUE à qui nous souhaitons de tout cœur qu'il aille mieux.

Décès de Jacques LEGER, ancien Président de la Ligue de Bourgogne, également membre de la L.F.A. et ensuite du Conseil Fédéral, et d'Hervé CANTIANI, Président du District de la Meuse, Trésorier de l'ex Ligue de Lorraine et membre de l'A.N.P.D.F. Le Président de la LAuRAFoot et les Membres du Conseil de Ligue présentent à leur famille et amis, toutes leurs condoléances attristées.

Lors du dernier Conseil de Ligue, le 12 juillet, l'Equipe de France était finaliste de la Coupe du Monde 2018 mais n'avait pas encore gagné.

Maintenant, elle est Championne du Monde et a acquis une deuxième étoile à arborer sur son maillot. Au nom de la LAuRAFoot, toutes nos félicitations à tous les acteurs de cette performance exceptionnelle qu'ils soient le sélectionneur, le staff, les joueurs ou les dirigeants.

Il y aura certainement des retombées en matière d'effectifs même si pour le moment, pas d'augmentation de date à date dans l'enregistrement des licences. Il y a diverses raisons à cela : finale le 15 Juillet suivie du Tour de France et des Championnats d'Europe d'Athlétisme et de Natation, largement diffusés par la télévision...

Suite aux 3 réunions avec les clubs Nationaux, R1 et R2 à Cournon et Lyon, les clubs ont fait part d'une forte inflation des demandes de licences au niveau des jeunes joueurs et certains sont même obligés de refuser des adhésions.

Bernard BARBET espère que chacun et chacune a passé de bonnes vacances et affirme qu'après la saison 2017-2018 qui a été difficile, celle-ci s'annonce encore chargée et importante. Les principales difficultés ont été rencontrées la saison dernière mais il en reste encore quelques-unes à solutionner et le Président compte sur tous pour qu'en fin de saison, il y ait une amélioration de tous les fonctionnements et que la LAuRAFoot atteigne sa vitesse de croisière.

Le Président passe immédiatement au point 2 de l'ordre du jour présenté par Paul MICHALLET, Roland SEUX et Pierre BERTHAUD.

2/ Présentation du schéma régional de formation (P. Berthaud, P. Michallet, R. Seux).

Le schéma régional de Formation des Educateurs de la LAuRAFoot (2017-2020) :

Intervenants :

Paul MICHALLET – Président du Département Formation

Ce plan demandé par la F.F.F. est issu de la Formation des Educateurs à laquelle doivent s'ajouter celles des dirigeants et des arbitres où il y a un énorme travail à faire. Le retard devrait être comblé dans les meilleurs délais.

Roland SEUX – Directeur Technique Régional

La D.T.N. a demandé à la LAuRAFoot de se mettre en ordre de marche sur l'organisation de ces 3 axes : formation, développement et PPF.

Recrutement de 2 personnes par la DTN, Philippe DUMAS et Emmanuel VANDELBULCKE, qui sont chargées d'accompagner les Ligues pour l'écriture du projet régional de formation.

La LAuRAFoot est une terre de formation. Nos éducateurs se lancent et on en forme un nombre important. C'est les avantages de notre secteur. Mais d'un autre côté, il y a des choses à améliorer.

Entre janvier et juin 2018, la LAuRAFoot, accompagnée par Emmanuel VANDELBULCKE, a mis sur pied le document présenté ce soir.

On doit avoir une validation du Conseil de Ligue avant envoi à la DTN.

Pierre BERTHAUD – Conseiller Technique Régional Formation

Cette présentation du schéma régional au Conseil de Ligue est la dernière étape avant l'envoi à la DTN.

Pierre BERTHAUD présente les projets importants que l'IR2F souhaite mener d'ici 2020 en insistant particulièrement sur :

- le développement de la voie de l'apprentissage (académie Lyon en premier lieu) pour les clubs amateurs.
- le BMF en continu.
- la centralisation de la formation (après retour du groupe de travail sur les impacts RH et financiers).

Le Président interroge les personnes concernées par ces formations et sur les retombées économiques.

➔ **Les membres du Conseil de Ligue ont jusqu'au prochain Bureau Plénier du 10 septembre pour lire le document et demander des précisions, notamment sur les aspects économiques figurant dans le document.**

Sans remarque d'ici-là, le schéma régional sera adopté par le Bureau Plénier pour envoi à la DTN.

1/ Informations du Président (B. Barbet).

a. Mouvement du personnel

ETR :

Départs de Raphaël REYNAUD nommé Directeur du Pôle France Futsal à Lyon et de Rémi LECOUR, CTD PPF du District du Puy de Dôme pour un congé sans solde dont la durée sera de un à trois ans.

Valérie RIBOULET remplace Rémi LECOUR.

Embauches de Didier ROUSSON (CTD PPF D42) sur un poste de CTR PPF et de Francis HUDRY sur un poste de CTR Formation en CDD (cf. R. LECOUR) avec prise de fonction le 20/08.

Pour arriver aux 34 conseillers techniques, il restera un recrutement à faire à la fin de l'hiver.

District 69 : Jérôme HERNANDEZ qui était technicien au District, est passé CDFA.

District 42 : Didier ROUSSON n'a pas été remplacé numériquement mais il y a eu une réorganisation interne des effectifs.

Administration :

Embauche de Manon FRADIN sur un poste de juriste en CDD (départ d'Amaury PICARDAT).

Nomination de Méline COQUET au poste de Directrice Administrative et Juridique de la LAuRAFoot à compter du 1^{er} septembre 2018 afin de mieux structurer l'administration pour tendre vers un fonctionnement en adéquation avec l'importance de la LAuRAFoot.

Avec Richard, nous avons choisi Méline au regard de ses états de service depuis qu'elle a intégré notre ligue : compétences, disponibilité, investissement et personnalité qui sont incontestables.

Gaëlle CARTELLI est affectée au Pôle Formation (sous la responsabilité d'Elise) avec comme missions principales envisagées : le suivi des statuts des éducateurs et de l'arbitrage ainsi que l'organisation administrative de la formation modulaire du secteur ouest.

Mauricette LACOUR passe de la comptabilité à l'accueil-secrétariat, d'où l'embauche d'une assistante comptable en intérim dans les prochains jours.

b. Assemblée Générale des Clubs Nationaux le 22/08 à Lyon :

L'objet principal de cette A.G. était l'élection des représentants des clubs aux Assemblées Fédérales et L.F.A. : Claude AURIAC (titulaire) et Alain CHENEVIÈRE de Chamalières (Suppléant) ont été élus.

Le Président les félicite.

c. Séminaire des Présidents à Viaduc de Garabit le samedi 25 août à 9h30 :

Sujets évoqués :

- CO FFF.
- GT cas d'Hyper violence.
- Fonctionnement du Collège :
 - Relevé de décision.
- Aide Région achat matériel et petits équipements.
- Labels.
 - Validation politique par les Présidents de District.
- Ententes.
- AE2F.

d. Les effectifs au 30 août 2018 :

EFFECTIFS au 30/08/2018

LAuRAFoot

	2017-2018 Fin de saison	2017-2018 Date à Date	2018-2019 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
Nouvelles	66 387	12 514	11 762	-752	93,99%	-6,01%
Renouvel.	167 492	102 498	97 817	-4 681	95,43%	-4,57%
Chgt Club	25 025	13 269	12 789	-480	96,38%	-3,62%
	258 904	128 281	122 368	-5 913	95,39%	-4,61%
			-136 536	47,26%		

Districts

Districts	2017-2018 Fin saison	2017-2018 Date à Date	2018-2019 Date à Date	Ecart Date à Date	Pourcentage Date à Date	
Ain		9 998	9 799	- 199	98,01%	-1,99%
Allier		8 605	7 803	- 802	90,68%	-9,32%
Cantal		4 063	3 793	- 270	93,35%	-6,65%
Isère		12 786	11 933	- 853	93,33%	-6,67%
Drôme Ardèche		12 310	11 772	- 538	95,63%	-4,37%
Loire		16 996	15 779	- 1 217	92,84%	-7,16%
Haute Loire		5 906	6 126	220	103,73%	3,73%
Puy de Dôme		10 446	10 256	- 190	98,18%	-1,82%
Lyon et Rhône		25 720	24 620	- 1 100	95,72%	-4,28%
Savoie		4 917	4 569	- 348	92,92%	-7,08%
Hte Savoie P Gex		15 930	15 196	- 734	95,39%	-4,61%

e. Pôle Espoirs Garçons :

Rentrée des jeunes du Pôle Espoirs Garçons le lundi 3 septembre avec une pré-rentree les 29, 30 et 31 Août 2018.

Excellente initiative concernant le déjeuner pris en commun entre la LAuRAFoot et les enseignants du Collège « La Clavelière » où sont scolarisés les stagiaires du Pôle.

3/ Approbation du compte-rendu du Conseil de Ligue du 12 juillet 2018 (B. Barbet).

Demande de R. FOURNEL : ajouter la présence de Paul MICHALLET et Yves BEGON à l'AG du District de la Haute-Loire.

Avis du Conseil de Ligue : Favorable à la majorité avec prise en compte de cette modification.

4/ Composition des commissions régionales (B. Barbet).

EVOLUTION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS REGIONALES :

Commission Régionale du Contrôle des Clubs : suppression de MM. François GAYTE et Jean-Julien JARRY.

Commission Régionale des Compétitions :

Seniors : suppression de M. Louis CHABAUD.

Afin de le remplacer, il faudra nommer une personne pour le suivi du lundi matin et la prise de contact avec les clubs concernant les feuilles de matchs manquantes : administration ou bénévole.

Jeunes : suppression de M. Jacky BURLAT.

Féminines : ajout de Mme Nicole CONSTANCIAS.

Futsal : ajout de M. Luc ROUX.

Commission Régionale des Coupes : ajout de M. Alain CHENEVIERE en remplacement de M. Louis CHABAUD.

Commission Régionale de Révision des Règlements : ajout de M. Serge ZUCHELLO.

Commissions Régionales des Règlements et de Contrôle des Mutations : suppression de M. Michel BOURRAT.

Commission Régionale de Discipline : démission de M. Jean-Paul BORELLY.

Commission Régionale d'Appel : suppression de M. Adelino DOS SANTOS.

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :

- Drôme-Ardèche : remplacement de M. Gérard PALACIN par M. Roger LEFEBVRE.
- Lyon et Rhône : remplacement de M. Alain ROCHER par M. Lucien VITALI.

Commission Régionale Formation :

- Dirigeants : ajout de M. Eric BERTIN.

Commission Régionale de Féminisation : suppression de Mme Martine GRANOTTIER et ajout de Mme Nacera LARIBI.

Commission Régionale de l'Arbitrage : suppression de M. Roger SAUZEAT et ajout de M. Emmanuel BONTRON.

ETRA :

- Arbitrage Féminin : remplacement de M. Luc ROUX par M. Jérôme PERRET.
- Football Diversifié : ajout de M. Luc ROUX.

La Cellule de Pilotage Régional des Commissions Départementales de Détection et de Recrutement (CPR) change de nom et devient la « Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage » (CRPA).

Commission Régionale du Foot Scolaire et Universitaire : nouvelle composition :

Président : Dominique DRESCOT.

Membres : Jean-Pierre DEFOUR, Stéphane HEROS, Georges HONORE, Nicole CONSTANCIAS, Jean-François VALLET, Jean-Luc Cournac (IPR EPS Académie LYON), Marie-Estelle LLORCA (IPR EPS Académie CLERMONT), IPR EPS Académie GRENOBLE, Mylène BARDET (DR UNSS CLERMONT), DR UNSS GRENOBLE, Sophie BRET (représentante UNSS), Patrick LABLANCHE (référént national USEP, académie de Lyon).

→ **Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les propositions de modification ci-avant.**

5/ Les dossiers juridiques (M. Coquet – B. Barbet).

- **Dossiers en cours :**

Suite aux décisions prises lors du dernier Conseil de Ligue du 12 juillet concernant les montées et descentes en compétitions R1 Futsal et R2 Futsal, les clubs de l'AJ IRIGNY et du VAULX EN VELIN FUTSAL ont interjeté appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui a validé notre position. Toutefois, ces deux clubs ont saisi le CNOSF. La procédure est donc toujours en cours.

Une audience de conciliation au CNOSF est prévue le 14 Septembre 2018 dans un dossier opposant la LAuRAFoot à l'Olympique Villefontaine suite à une décision de la Commission Régionale d'Appel, ayant confirmé la décision de la Commission de Discipline du District de l'Isère.

- **Proposition de conciliation du CNOSF :**

Suite à une décision de la Commission Régionale d'Appel ayant confirmé la décision de la Commission d'Appel du District de l'Ain, le CS DE VIRAIT a saisi le CNOSF.

Dans ce dossier, il était question de déterminer si une suspension saisie par erreur par un officiel sur une feuille de match informatisée pouvait être modifiée une fois celle-ci verrouillée. La Commission Régionale d'Appel a estimé que cela était possible puisque c'est l'Officiel lui-même qui a fait un rapport pour notifier son erreur. Le CNOSF a suivi la position de la Commission en proposant au CS DE VIRIAT de s'en tenir à la décision de la LAuRAFoot.

- **FC LYON FOOTBALL :**

Pris connaissance du courrier de M. Patrice REA, Président du FC LYON FOOTBALL, par lequel il sollicite la LAuRAFoot pour que la deuxième mutation du joueur de catégorie U16, Calyss ARROYO, soit annulée ;

Considérant qu'il ressort des éléments du dossier que ledit joueur a muté du FC BOURGOIN JALLIEU au FC LYON FOOTBALL le 1^{er} juillet 2018 dans la mesure où il avait fait une demande de scolarisation dans un lycée du 8^{ème} arrondissement de Lyon afin d'intégrer une section sportive ; que suite à une réponse négative du recteur, il a fait une nouvelle demande de mutation le 05 juillet 2018 auprès du FCO DE FIRMINY INSERSPORT puisqu'il avait la possibilité d'intégrer la section sportive d'un lycée voisin ;

Considérant finalement que le recteur est revenu sur sa décision en acceptant que M. ARROYO soit scolarisé sur Lyon ; que les parents du joueur sollicitent la LAuRAFoot pour que leur enfant puisse être licencié au FC LYON FOOTBALL cette saison car son inscription au lycée de Lyon est définitive pour l'année 2018/2019 ;

Sur ce,

Considérant que le Conseil de Ligue reconnaît le caractère exceptionnel de la situation ; qu'il n'est en effet pas souhaitable de laisser un jeune joueur U16 évoluer à Firminy alors qu'il sera scolarisé sur Lyon et que ses parents résident dans le Nord Dauphiné ; que cette situation instable risquerait de remettre en cause le cursus scolaire du jeune Calyss ARROYO et que cela n'est pas concevable ;

Considérant que c'est le changement d'avis du Recteur et la précipitation des parents à faire la deuxième mutation qui ont entraîné cette situation et que le Conseil de Ligue ne peut laisser ce jeune joueur en subir les conséquences ;

Par ces motifs, le Conseil de Ligue annule, à titre très exceptionnel, la mutation du joueur Calyss ARROYO du FC LYON FOOTBALL vers le FCO DE FIRMINY INSERSPORT.

Cela est toutefois subordonné à l'acceptation préalable de cette décision par le FCO DE FIRMINY INSERSPORT, qui dans un tel cas, ne se verra pas imputer les frais de mutation dudit joueur.

- **FC ALLY MAURIAC :**

Pris connaissance du courrier du FC ALLY MAURIAC par lequel les co-Présidents, MM. JULIARD et CANOVAS, sollicitent l'autorisation de la LAuRAFoot pour pouvoir engager une équipe en championnat régional U18 F pour cette saison 2018/2019 ;

Sur ce,

Attendu qu'il est normalement prévu que les poules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées après le 15 juillet ;

Considérant toutefois que l'engagement en championnat U18 F se fait sur invitation, qu'il ne donne le droit à aucune montée en fin de saison et que l'équipe du FC2A Cantal s'est désistée, laissant ainsi une place vacante ;

Par ces motifs, le Conseil de Ligue accepte à l'unanimité la demande du FC ALLY MAURIAC.

- **FC MIREFLEURS :**

Pris connaissance du courrier du FC MIREFLEURS sollicitant le Conseil de Ligue afin qu'il revienne sur la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations du 14 août 2018, en retirant le cachet « mutation hors période » figurant sur les licences de trois joueuses du club, à titre exceptionnel ;

Considérant que ledit club explique que les demandes de licence ont été faites avant que le club quitté ne déclare officiellement son inactivité ; que toutefois, les joueuses l'ayant informé de cette décision et leur ancien club n'apparaissant pas sur les poules communiquées par les instances, il a estimé que cette information était confirmée et a fait les demandes de changement de club ; que le nouveau Bureau du club ignorait le fait qu'il fallait attendre que les inactivités soient officialisées par la Ligue avant de saisir les demandes de changement de club ;

Sur ce,

Attendu que l'article 117.b) des Règlements Généraux de la FFF dispose que :

« Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :

[...]

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions

de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment). »

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées ;

Considérant qu'en l'espèce, l'apposition du cachet « mutation hors période » correspond à une application stricte des règlements et que toute décision contraire reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;

Considérant qu'une telle décision viderait de sa substance les dispositions de l'article 117.b des Règlements Généraux de la FFF et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

Par ces motifs, le Conseil de Ligue refuse à l'unanimité la demande du FC MIREFLEURS.

- **Dérogations article 73 des Règlements Généraux de la FFF :**

Les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de District, dans la limite du nombre de joueuses U16 F et U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, comme défini ci-après :

- District du Puy de Dôme : 0 U16 F et 3 U17 F
- District Drôme-Ardèche : 3 U16 F et 3 U17 F
- District de l'Allier : 3 U16 F et 3 U17 F
- District de la Loire : 3 U16 F et 3 U17 F
- District de Haute-Savoie et du Pays de Gex : 1 U16 F et 2 U17 F
- District de Lyon et du Rhône : 0 U16 F et 1 U17 F.
- District de Savoie : 3 U16 F et 3 U17 F
- District de la Haute-Loire : 3 U16 F et 3 U17 F

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les demandes de dérogation ci-dessus.

- **District de l'Isère :**

Lors de son Assemblée Générale d'Eté du 29 juin 2018, le District de l'Isère a fait voter le vœu suivant :
Possibilité de faire évoluer 5 U20 en U19 D1, U19 D2 et en coupe.
Vœu adopté par les clubs : voté à la majorité.

Cette demande étant conforme aux dispositions de l'article 153.2 des RG de la FFF, le Conseil de ligue la valide à l'unanimité.

6/ Point FAFA (S. Zucchello).

Bilan de la saison 2017/2018 :

Dotation "Equipement" : 1 000 000 euros.

Aide demandée : 1 133 402 euros.

Aide accordée : 1 235 875 euros (certains dossiers ont bénéficié de l'abondement lié à l'organisation de la Coupe du Monde Féminine 2019).

Convention avec les collectivités :

Des modifications seront apportées avant validation.

Pascal PARENT souhaite qu'un préambule soit ajouté à cette convention et que la formulation de certains textes soit revue.

Subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Une réunion a eu lieu à l'antenne de Cournon le 30 août avec le Conseil Régional. Certains dossiers passeront en commission permanente courant septembre.

Les autres dossiers seront transmis ultérieurement pour être étudiés lors de la commission permanente courant octobre.

FAFA saison 2018/2019 :

La prochaine réunion de la Commission Fédérale aura lieu le vendredi 7 septembre 2018.

Nous serons informés ensuite des nouvelles dispositions après approbation du BELFA.

7/ Point Tola Vologe (R. Defay, B. Barbet).

Suite au travail effectué par Lilian JURY, Jean-Marc SALZA et Richard DEFAY, le permis de construire sera déposé le 6 septembre après-midi.

Terrain synthétique : entretien lundi 3 septembre avec les 4 constructeurs pour étude des propositions et tarifs.

Richard DEFAY commente en détails à l'aide d'un diaporama, les projets concernant la résidence espoirs (pouvant accueillir deux promotions pour le pôle garçons et la promotion du pôle féminin), les vestiaires qui permettront de classer le terrain n°1, un terrain de futsal (ou 3 terrains de foot5) couvert et une salle de réception pouvant accueillir jusqu'à 450 personnes.

8/ Séminaire Pôles/Départements du 10 juillet 2018 (R. Defay, B. Barbet).

Cette réunion a permis d'échanger sur la saison écoulée et de préciser le rôle de chaque Président de Département et Responsable de Pôle.

La synthèse sera présentée lors du prochain Conseil de Ligue.

9/ Coupe du Monde Féminines France 2019 (N. Constancias).

- Matchs préparatoires à Saint-Etienne et Grenoble (J. Raymond, T. Delolme, B. Barbet).
- Actions (N. Constancias).
- Matchs préparatoires à Saint-Etienne et Grenoble (J. Raymond, T. Delolme, B. Barbet) :
 - France-Australie le vendredi 5/10 à St Etienne :
 - Places : C1 20€, C2 12€ et C3 à 5€.
 - - 30% pour les licenciés.
 - 10 places gratuites pour 40 achetées.
 - France-Cameroun le mardi 9/10 à 21h à Grenoble :
 - Places : C1 à 20€, C2 à 15€, C3 à 10€, C4 à 5€.
 - - 30% pour les licenciés.
 - 10 places gratuites pour 40 achetées.
 - Invitations : quota de places en Tribune Présidentielle et Tribune Officielle. Partage entre la Ligue et les 2 Districts.
 - Qui prend en responsabilité ?

Les bons de commandes seront mis en ligne sur les sites des Districts et de la Ligue, et la centralisation des demandes se fera à la LAuRAFoot (billetterie gérée administrativement par Sylvie PEGON).

- Actions (N. Constancias) :

Le but est de mettre en avant les actions LAuRAFoot existantes afin de mobiliser le public et de promouvoir la CMF 2019 sur tout notre territoire, tout en avançant au rythme du calendrier et des temps forts programmés par le LOC.

Suite aux réunions du groupe de travail, la Commission a décidé d'identifier les manifestations suivantes à mettre en avant :

- Communiquer lors des réunions de rentrée des Clubs et de la Rentrée du Foot.
- Associer l'opération Foot à l'école.
- Profiter de l'Assemblée Générale d'hiver pour promouvoir la CMF.
- Journée de la Femme en Mars avec valorisation des dirigeantes.
- Opération Festicaf (qui pourrait devenir Festifoot ?), avec des stands sur la mixité au cœur du football et sur la Coupe du Monde.
Principe retenu par le Collège des Présidents sous une dénomination commune pour les 3 secteurs académiques avec aménagement de la manifestation.
- Associer la Coupe LAuRAFoot, les finales départementales et régionale du Festival Foot U13 Pitch.

Des opérations sont déjà programmées en marge des matchs de préparation de l'EDF du 5 octobre à SAINT-ETIENNE et du 9 octobre à GRENOBLE : les Districts valoriseront les femmes impliquées dans leur secteur et la LAuRAFoot mettra en avant les éducatrices lors d'une remise de diplômes le 5 octobre à l'occasion du match à SAINT-ETIENNE.

Des réunions seront organisées en amont des manifestations identifiées afin de coordonner au mieux cette promotion CMF 2019.

Toutes les forces vives de la LAuRAFoot seront mobilisées : les membres du Conseil de Ligue, les Commissions, les Districts et l'ETR, afin de toucher le plus grand nombre et d'associer tout notre territoire.

10/ Groupe Discipline (T. Delolme, B. Barbet).

Le but de ce groupe de travail est de pouvoir préciser l'application du barème disciplinaire fédéral et de prévoir des quantum de sanctions non prévues afin que les 11 commissions départementales et la commission régionale soient en phase.

Proposition de composition du groupe de travail : Thierry DELOLME, Daniel MIRAL, Pierre EYNARD, Méline COQUET, 1 pénaliste (Patrick ANTON), 1 représentant des commissions de discipline 69, 38 et 63.

Le Conseil de Ligue valide la composition du groupe de travail.

11/ Réunions clubs de début de saison (B. Barbet).

Pour l'instant, cette semaine, réunion des clubs de R1 et R2 à Cournon et à Lyon.

Bonne assistance.

Sujets traités :

- Arbitrage.
- Facility avec le rappel des possibilités et des périodes.
- FAFA.
- Rappel des aides de la Région.
- Règlement financier.
- Règlement péréquation.
- Formation continue.

- Arrêté d'ouverture au public.
- Sondage U20 2019-2020.
- Questions diverses.

12/ Questions et points divers.

- **District de Lyon & du Rhône :**

1/ Fonctionnement bons de formation 18/19 : quotas, répartition et spécificités féminines.

A ce jour, pas d'information officielle de la F.F.F..

2/ Formule de compétition retenue pour la Coupe Interdistricts à Vichy.

Roland SEUX explique que la formule définitive n'est pas encore arrêtée. Nous avons pensé à une compétition sur trois jours avec deux poules de 6 équipes.

Il va en reparler avec l'ETR et confirmera la formule de compétition lors du prochain Bureau Plénier.

- **Roger PRAT :**

Les joueurs de l'Ent. Nord Lozère, licenciés en Occitanie, sont-ils sélectionnables en District du Cantal ?

Il faut demander l'accord à la Ligue d'Occitanie.

- **Commission Régionale de l'Ethique :** Challenge Régionale de l'Ethique.

La Commission n'a pas attribué le fair-play aux clubs qui n'ont pas répondu au challenge de la sportivité.

Elle rencontre un problème avec le Challenge régional de l'éthique qui récompense le meilleur club car il y en a 3 qui sont ex-aequo : l'AS YZEURE, CLERMONT FOOT 63 et l'OL.

La Commission propose 3 possibilités au Conseil de Ligue :

- soit on favorise l'équipe la mieux classée en seniors, soit l'AS YZEURE.
- soit on donne le montant prévu à chacun.
- soit on divise le montant prévu en 3.

➔ **Le CL valide la première proposition. L'AS YZEURE sera donc récompensé.**

- **District de l'Isère :**

Souhaite savoir si des jeunes (U6 à U9) ayant une licence Futsal dans un club Futsal peuvent participer à des plateaux traditionnels sans double licence. Sont-ils couverts par leur licence Futsal en termes d'Assurance ? Inversement des jeunes joueurs en licences libres peuvent-ils participer à des plateaux Futsal de façon régulière sans double licence ?

Richard DEFAY informe, après consultation de la MDS, que les licenciés sont couverts pour toute pratique du football à condition qu'ils jouent avec leur club.

Il informe que les joueurs sous contrat, reclassés amateur, sont couverts par l'assurance à la date d'effet de la licence, soit le 1^{er} octobre. Donc, nécessité de prendre une assurance en amont pour le club concerné.

- **Thierry DELOLME :**

La finale du Festival Foot U13 Pitch, prévue initialement à Andrèzieux, aura lieu à Feurs.

- **Jean-Marc SALZA :**

ARBITRAGE : modification RI CRA, nomination observateurs d'arbitres.

Modification du Règlement intérieur de la CRA :

TITRE V. SANCTIONS – BONUS - MALUS

1. Barème des bonus et des malus

Malus indisponibilité tardive sans justificatif valable parvenu dans la semaine suivant la date de l'indisponibilité.

→ **Modification adoptée à l'unanimité**

Nomination observateurs d'arbitres : Emmanuel FEVRIER et Christophe PAUL.

→ **adoptées à l'unanimité**

- **Yves BEGON :**

2 clubs ne redémarrent finalement pas en R2 Futsal : ASPTT Saint-Etienne et Lyon Moulin à Vent.

Il y a 2 candidats pour les remplacer : ALF Futsal et Espoirs Futsal 38.

→ **Après le 15 juillet, il n'y a plus possibilité de modifier les poules. Le Conseil de Ligue décide donc à l'unanimité que les deux clubs initialement engagés ne pourront pas être remplacés.**

Le Président remercie les membres du Conseil de Ligue pour la sérénité des débats tout en faisant constater que la bonne participation de tous est due au nombre d'excusés.

La séance est levée à 22h15.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE